

La Nation

Journal vaudois

JAA. CH - 1000 Lausanne 1 Poste CH SA

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Trop de paramètres, trop de changements, trop d'incertitudes

Les économistes expliquent le passé, commentent le présent, mais échouent à prédire l'avenir. Le recours aux ordinateurs les plus puissants et aux modèles les plus sophistiqués n'y change rien: les crises les prennent par surprise, même les plus massives, même celles qui, après coup, leur inspireront les explications les plus logiques et convaincantes – je le dis sans ironie. On parle de «science économique», mais qu'est-ce qu'une science qui ne permet pas de prévoir?

«Il n'y aura plus jamais de crises, car on en connaît désormais tous les mécanismes» avait dit un économiste de renom à M. Regamey. C'était en 1973. Celui-ci professait pour sa part que la théologie est beaucoup plus scientifique que l'économie.

L'histoire d'Albert et de Pablo ou l'extrême voracité du fisc vaudois

Nous allons vous raconter une histoire vraie, tirée de notre pratique notariale, qui vous montrera pourquoi le ministre des finances vaudois est parfois caricaturé sous les traits de l'Oncle Picsou, le canard riche et avare des studios Disney.

Un fonctionnaire vaudois à la retraite, appelons-le Albert¹, célibataire et sans enfant, vient nous trouver pour «mettre ses affaires en ordre». Il établit un testament en faveur de Pablo², un ami espagnol établi de longue date dans le Pays de Vaud avec sa femme et ses deux enfants adolescents.

Quelque temps plus tard, Albert rend son âme au Seigneur, et il laisse à Pablo une maison individuelle dans le Gros-de-Vaud, franche de dette, ainsi que quelques économies.

Une fois dressé l'inventaire de la succession, l'Administration cantonale des impôts exige la révision de l'estimation fiscale de la maison d'Albert. L'ancienne valeur fiscale de l'immeuble, remontant aux années 2000, était de fr. 560'000.-.

La commission d'estimation fiscale du district prend contact avec Pablo et elle vient visiter la maison. Résultat des courses: la valeur fiscale de la maison prend l'ascenseur et elle grimpe à fr. 860'000.-.

Les incidences financières sont lourdes pour Pablo. L'impôt successoral est de 50% entre personnes non apparentées, et il porte sur le 80% de l'estimation fiscale. Rien que sur le bien immobilier, l'impôt passe donc de fr. 224'000.- à fr. 344'000.-, soit une augmentation de fr. 120'000.-! Quant à l'impôt sur la fortune, calculé uniquement sur la maison, il augmente de plus de fr. 2'000.- par année...

On parle de science à partir du moment où l'on discerne, dans le domaine étudié, des relations de cause à effet suffisamment stables pour qu'on puisse en tirer des règles générales. En ce sens, l'économie est une science. Cette science nous dit que le manque d'un bien, qu'il s'agisse d'armes, de blé ou d'appartements, augmente son prix et que la pléthore le fait s'écrouler. Elle nous dit que la concurrence augmente la qualité des services et fait baisser les prix; qu'une administration n'est pas apte à réagir aux situations nouvelles avec le rythme et la précision nécessaires; qu'un excès de monnaie en circulation fait monter les prix et qu'un manque les fait baisser.

Elle nous dit encore que les mêmes mécanismes, poussés à l'extrême, peuvent engendrer des conséquences totalement

Pablo et sa femme ont dû emprunter sur l'immeuble pour remplir leurs obligations fiscales, et accessoirement le bas de laine de l'Etat de Vaud. Ils ont sans doute pensé que le cadeau d'Albert était un peu empoisonné.

C'est scandaleux, me direz-vous; peut-être sur le plan moral, mais pas selon la loi. Celle-ci permet à l'autorité de demander la révision de l'estimation fiscale lors d'un transfert³. La procédure appliquée dans le cas d'espèce peut paraître discutable, mais elle est bel et bien pourvue d'une base légale claire.

Relevons en passant une entourloupe législative: la loi de 1963 prévoyait un délai de 60 jours pour que l'autorité ou les parties puissent demander la révision de l'estimation fiscale. Or, ce délai a été supprimé par la loi budgétaire à fin 2006. Le risque de révision n'est donc théoriquement plus limité dans le temps...

Moralité de notre histoire: si vous voulez gratifier un proche d'une libéralité, assurez-vous qu'il puisse payer les impôts découlant de votre générosité, et méfiez-vous en tout temps de l'extrême voracité du fisc vaudois.

Antoine Rochat

¹ Prénom d'emprunt, ou nom connu de la rédaction, comme on dit dans la grande presse.

² Voir la note précédente.

³ Art. 23 al. 2 de la loi vaudoise du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations (LMSD); voir aussi l'art. 20 de la loi vaudoise du 18 novembre 1935 sur l'estimation fiscale des immeubles (LEFI).

autres; que le manque excessif d'un bien débouche non plus sur la hausse du prix mais sur le marché noir; qu'une concurrence extrême n'engendre pas une qualité encore supérieure, ni des prix encore inférieurs, mais casse des entreprises viables pour faire place au monopole du plus fort, ce qui entraîne la disparition de la concurrence et, par voie de conséquence, l'augmentation des prix et la baisse de la qualité.

Elle nous dit encore mille choses bien plus savantes, largement inaccessibles au soussigné. Car l'économiste d'aujourd'hui dispose de tout un éventail de théories explicatives complexes, ainsi que d'une masse inimaginable de renseignements statistiques, synthétisés en temps réel par des logiciels de pointe. Et pourtant...

Imaginons une situation d'équilibre économique telle que la Suisse a pu la connaître, et la connaît encore partiellement, avec la liberté d'entreprendre, cadrée par quelques règles de police et de droit des contrats; avec la concurrence et l'ouverture des frontières, mais dans la sauvegarde de nos intérêts vitaux et le respect de notre souveraineté; avec la protection des employés, mais réglée par les partenaires sociaux plutôt que par l'administration d'Etat.

Même dans ce cas, la vie économique reste une enfilade d'incertitudes pour les acteurs et de surprises pour les spectateurs. Il y a la décision originale, qui engendre une situation nouvelle et rend

caduques les prévisions les plus certaines. Il y a la mode et ses caprices. Il y a la chance et la malchance, les situations illisibles, les connexions insoupçonnables, un équilibre qui bascule d'un coup, une décision absurde qu'une évolution imprévue du marché rend géniale... ou l'inverse.

Et le comportement de l'homme n'est de loin pas toujours aussi rationnel, voire raisonnable qu'il le faudrait. Il arrive qu'un décideur, mû par le désir de briller ou de nuire, prenne une décision qui flatte son ego mais offense la raison la plus élémentaire.

Les décisions ne produisent pas nécessairement leurs effets dans la minute. L'inertie relative de la réalité, des habitudes de penser et d'agir peuvent ralentir le déroulement des événements. L'économiste ne maîtrise pas le temps.

L'économie d'un pays, particulièrement s'il est petit, peut réagir très fortement à des événements qui se décident hors de sa portée, une révolution politique ou une guerre, un renchérissement de matières premières dont il ne dispose pas, une invention technique, une catastrophe météorologique, une pandémie.

De ce présent insaisissable, l'économiste peine à extraire des certitudes. C'est qu'une science doit pouvoir isoler son objet. Or la science économique, vouée à intégrer une infinité de paramètres, ne le peut.

Olivier Delacrétaz

Klaus D. Schwab Visage de la mondialisation



Notre sel

La présence de sel dans les roches de nos Alpes est connue de très longue date grâce à l'émergence de quelques sources légèrement salées, mais ce n'est qu'en 1554 que commence l'exploitation « industrielle » – c'est un grand mot pour les modestes débuts – de ce trésor caché. LLEE de Berne, souhaitant ne pas dépendre entièrement de l'étranger pour leur approvisionnement de cette denrée essentielle, ont lancé le travail; toutefois, ne s'y entendant pas bien, elles ont rapidement préféré concéder, en 1566, cette exploitation pour tout le territoire de leur gouvernement d'Aigle, contre paiement d'une dîme, à des entrepreneurs privés, avant de la reprendre eux-mêmes, après plus d'un siècle, en 1685.

C'est cette période du milieu du XVI^e jusque vers la fin du XVII^e siècle que présente Mme Marlyse Vernez, dans un ouvrage très complet et fouillé, paru tout récemment à la Bibliothèque historique vaudoise; l'auteur a pu compter, pour achever son immense travail alors que sa vue baissait, sur la collaboration d'une autre historienne chevronnée, Mme Lucienne Hubler.

Philippe Jaccottet (1925-2021)

Le poète vaudois vivant à Grignan est décédé le 24 février. Il faut ajouter cette date dans le volume de la Pléiade qui comprend ses œuvres, paru en 2014 grâce aux soins attentifs de José-Flore Tappy, entourée en particulier de Doris Jakubec. Nous avons souligné en son temps, dans *La Nation* du 21 mars 2014, la publication de ce beau volume du troisième auteur vaudois, avec C. F. Ramuz et Benjamin Constant, à recevoir l'honneur d'être édité dans cette prestigieuse collection. Aujourd'hui, le monde des lettres, tant françaises que romandes, pleure l'un des poètes les plus inspirés du XX^e siècle, et surtout l'un des plus originaux dans sa démarche de créateur. Curieusement, une étude vient d'être consacrée par Fabien Vasseur à *Philippe Jaccottet, Le combat invisible*, dans la collection Le Savoir suisse (novembre 2020), et un article, comme prémonitoire, dû à la plume de M. Daniel Laufer: « Des Cahiers de la Renaissance vaudoise aux Cahiers de poésie », publié récemment dans ce journal, le 29 janvier.

Philippe Jaccottet était le président d'honneur du concours de poésie française « La Feuille de Chêne » qui, vous le savez bien, publie les œuvres des lauréats de ce concours soutenu financièrement par la Fondation Marcel Regamey. Il avait accepté cette fonction de bon gré, non sans nous mettre en garde contre le risque de publier des « épigones ». Nous ne pensons pas avoir prêté le flanc à ce travers. Il avait mis une grande confiance dans le comité de lecture chargé de désigner les lauréats et

La première source exploitée – et qui restera longtemps la principale grâce à des travaux de forage successifs – est située à Panex, au-dessus d'Ollon. C'est aussi là qu'on installa la première saline destinée à évaporer l'eau afin d'en tirer le sel. La saline fut ensuite déplacée à Roche, dans un endroit plus accessible pour le transport du bois de chauffe, puis du sel ainsi produit, une longue conduite (de bois aussi) amenant l'eau salée de la mine.

Le développement de cette industrie est dû à des concessionnaires étrangers, au premier rang desquels la dynastie des Zobel, une puissante famille d'Augsbourg, titulaire du droit de 1570 environ à 1684 (mais ils ont loué l'exploitation au Genevois Franconis dès 1677). Les Zobel, membres de la Corporation des marchands d'Augsbourg, ont des intérêts en Italie (dans le textile), dans les mines d'étain de Saxe, dans les salines de Sulza en Thuringe; malgré leur éloignement du Chablais, ils n'ont pas négligé leur exploitation du gouvernement d'Aigle. Ils ont beaucoup investi à Panex et à Roche, puis

avait apprécié les sonnets d'Edouard de Perrot et les poèmes des autres auteurs publiés. La Feuille de Chêne pleure son président d'honneur.

A ses vingt ans, Philippe Jaccottet publiait ses premiers poèmes. Dans les Cahiers de la Renaissance vaudoise, le n° 25, de 1945, consacrait une chronique aux *Cahiers de poésie* dont il a été question plus haut. Marcel Regamey saluait en Philippe Jaccottet un vrai poète: « Il a même de quoi devenir un grand poète, s'il ne se borne pas aux transcriptions brutes de la sensibilité mais que, s'emparant avec vigueur des images, des mélodies et des rythmes que sa nature comblée lui suggère à foison, il n'ait de repos qu'il les ait contraints à servir une pensée cohérente et une langue simple et directe. » Quelle vision quasi prophétique! Ceux de nos lecteurs qui souhaitent lire les considérations de Marcel Regamey sur les conditions d'une vraie poésie pourront retrouver cette citation et les développements qui suivent dans l'essai biographique qui lui est consacré: *Le chemin de Marcel Regamey, Sa vie, ses écrits, son action*, publié par les Cahiers de la Renaissance vaudoise en 1989, pp. 186 ss. (le volume n'est pas épuisé).

Et si vous voulez honorer la mémoire du poète décédé, quoi de mieux que de le lire? Parmi plusieurs textes qui pouvaient être proposés, nous avons choisi *Truinas, le 21 avril 2001*, nom d'un village où le poète et son épouse se rendent pour l'enterrement d'un ami, un jour où il se met à neiger (Edition de la Pléiade, pp. 1195 ss.). La réflexion sur ce qu'il convient de dire, de lire, de percevoir un tel jour, est particulièrement stimulée, avec les mots les plus simples et de nombreuses références littéraires. Nous n'en tirons que cette phrase, qui clôt un développement: « *Figures noires prêtes à se défaire aussi comme des flocons, mais tellement plus misérables qu'eux.* »

un peu au Fondement sous Arveyes où une autre source prometteuse allait prendre de l'importance, alimentant la nouvelle saline du Bévieux. La guerre de Trente ans mettant à mal leur fortune, Franconis a pris le relais avec beaucoup d'efficacité et d'engagement financier.

L'ouvrage de Mme Vernez, agrémenté d'intéressantes illustrations par la reproduction de documents d'époque, nous renseigne sur tout: sur les concessionnaires, sur leurs directeurs d'exploitation locaux, sur les ouvriers (mineurs, saulniers, forgerons, bûcherons,...) principalement venus de l'espace germanique, sur l'alimentation du personnel, sur les techniques utilisées, sur les achats de biens-fonds (surtout pour disposer de bois pour la cuite, problème récurrent), sur le volume de la production, sur l'importation de sel marin d'Aigues-Mortes en complément, qu'il fallait « blanchir », sur le rendement de l'affaire.

Les mines et salines du Chablais vaudois, dont la production restait modeste en comparaison des grands fournisseurs étrangers, ne couvraient guère que les besoins de la région; elles constituaient néanmoins une des principales industries vaudoises à l'époque de LLEE; leur valeur d'inventaire était importante; leur rendement financier, variable selon la générosité des sources et l'état des installations, semble avoir été intéressant dans la durée.

Pour qui s'intéresse à l'histoire du sel, ou à celle du Chablais, ou à celle de notre proto-industrie, le livre de Mme Vernez constitue une riche mine de renseignements.

Jean-François Cavin

Marlyse Vernez avec la collaboration de Lucienne Hubler, *Une pincée de sel – Les débuts de l'exploitation saline dans le Chablais vaudois*, BHV 148, Lausanne 2020, 288 p.

Occident express 77

Il me suffit de tourner le coin de ma rue pour me retrouver sur le boulevard du Roi-Alexandre, anciennement de la Révolution. Communiste, doit-on comprendre. Ce qui m'a toujours un peu surpris, la Yougoslavie communiste étant surtout le résultat de la victoire de Tito contre les forces de l'Axe et non pas d'une révolution au sens ordinaire.

D'ailleurs le passage de la monarchie à cette fédération communiste reste un peu mystérieux. Le roi, en tout cas du côté serbe, bénéficiait d'un réel soutien populaire. Pour comprendre cette transition politique, l'exemple de ma belle-famille est éclairant.

Né en 1937 dans une famille de paysans serbes de Slavonie, à deux heures environ de Zagreb, mon beau-père a grandi dans le culte de la monarchie. La Seconde guerre mondiale a tout changé. La Yougoslavie a été envahie et dissoute en 1941 et la Serbie s'est retrouvée directement soumise à Berlin. Etendant son territoire, la Croatie est devenue un satellite obligeant des Nazis. Cet Etat a fait de la destruction des Serbes, des Juifs et des Roms un objectif politique prioritaire.

Dans son petit village à majorité serbe, le père de mon beau-père a donc pris le maquis. A cette époque, cela signifiait rentrer dans les rangs des Partisans communistes, seule véritable force de résistance structurée, constituée de Serbes comme de Croates. Comme des millions de maquisards, il ne s'est donc pas battu pour autre chose que pour sa survie immédiate, celle d'un paysan serbe menacé par des milices croates. L'idéologie ne servait que la cause des dirigeants.

Une fois la guerre terminée, il a pu rejoindre la vie civile. Et il a constaté que ceux qui avaient assassiné son père sous les yeux de son fils (mon beau-père donc) étaient désormais les chefs communistes du village. Alors il a pris sa famille, abandonné les ruines encore fumantes de sa ferme et s'est établi en Serbie. Il avait été averti sur les réalités du régime et s'en tiendrait prudemment éloigné pour le reste de sa vie.

Un jour mon beau-père, âgé de 18 ans, s'est fait approcher par le Parti

communiste, qui recrutait alors sur la base du mérite. On lui proposait une jolie carrière de cadre. Le fils a demandé conseil à son papa dont il connaissait et respectait les réticences. Assis à une terrasse les deux discutaient et le père a fini par trancher le dilemme de son fils par une proposition simple:

– Tu vois ces voitures qui passent devant nous? Tu en voudrais une pour toi, pour ta famille si tu en as une un jour? Eh bien, tu sais ce qu'il te reste à faire.

Des décennies plus tard, à la fin des années 80, mon beau-père a remplacé le portrait de Tito par celui de Millochevitch dans son bureau du commissariat. C'était un geste risqué et provocateur. Une année à peine plus tard, constatant que son nouveau héros n'était rien d'autre qu'un arriviste et un va-t-en-guerre, il a décroché le portrait et pris sa retraite anticipée. Et s'est interdit du même coup de profiter financièrement du chaos qui venait. Aujourd'hui, comme un saumon, il est revenu à son monarchisme originel et y trouve un réconfort et une forme de continuité familiale.

Tout le monde n'a pas eu l'intégrité et le courage de ces gens. Mais ils révèlent par leur parcours les raisons profondes du succès et du déclin des idéologies sur une terre où la vraie préoccupation n'a longtemps été que la survie. Ce qui distingue les uns des autres n'est que le degré de compromission, ou d'abnégation.

David Laufer

Condoléances

Le 25 février dernier, notre ami et collaborateur Jacques Perrin a eu le chagrin de perdre sa mère, Mme Danielle Perrin, née Dumont. Nous lui adressons, ainsi qu'à sa famille, nos sincères condoléances.

Réd.

Yves Gerhard

La Nation

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 8724 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
Fax 021 312 67 14
courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4
ICM Imprimerie Carrara Morges

Des marchés publics locaux

La consultation sur la révision de la loi vaudoise sur les marchés publics et sur l'adhésion du Canton au nouvel Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) vient de se clore.

On parle de marché public lorsqu'une autorité publique ou une entreprise contrôlée ou financée majoritairement par une autorité publique passe un contrat avec un soumissionnaire privé portant sur l'acquisition de fournitures, de services ou de constructions, moyennant un financement.

Profitant de la révision de l'Accord international de l'OMC sur les marchés publics (AMP 2012), la Confédération et les cantons ont décidé de procéder à une réforme profonde de la législation en la matière et d'harmoniser les textes de la Loi fédérale sur les marchés publics (LMP), applicable aux appels d'offre des offices fédéraux et apparentés, et de l'AIMP, qui régit désormais de manière presque complète les procédures menées par les cantons, les communes et leurs entités proches.

Cette harmonisation des procédures est motivée par les demandes des entreprises soumissionnaires, en particulier les PME, qui ont de la peine à comprendre la subtilité des différences formelles entre

les différents adjudicataires. La levée des obstacles formalistes dans les appels d'offres est un objectif louable, dont on peut espérer qu'il réduira les coûts de procédure et augmentera les adjudications à des entreprises locales.

D'un point de vue fédéraliste, cette unification matérielle des règles pour la Suisse ne pose pas de problème, puisqu'elle ne crée pas de nouvelle tâche fédérale et se fait par le biais d'une collaboration libre entre cantons dans un accord négocié entre ces derniers et formellement résiliable avec une année de préavis. L'Etat de Vaud était représenté dans les divers groupes de travail et sa pratique a été largement reprise dans les nouvelles règles harmonisées.

Deux évolutions remarquables de cette réforme sont un renforcement des mesures et des sanctions contre le travail au noir, et le renforcement des critères qualitatifs par rapport au simple critère quantitatif du prix. Ces critères ESG (écologiques, sociétaux et de gouvernance) imposent d'intégrer dans l'adjudication une réflexion à long terme, y compris sur l'influence indirecte du marché en cause sur l'environnement et la société. Il s'agit par exemple de valoriser

des entreprises formant des apprentis, offrant des places aux chômeurs de longue durée ou limitant les transports à longue distance. L'AIMP, même plus extensif que le précédent, laisse tout de même une marge de manœuvre aux cantons: la législation vaudoise a ajouté la possibilité de prévoir des critères sociaux dans les évaluations.

Le droit des marchés publics n'intervient pas sur la définition du marché (faut-il construire une école en bois ou prévoir des écrans tactiles dans les classes?), mais sur l'évaluation entre les entreprises intéressées. L'entité adjudicatrice (y compris communale) conservera la faculté de définir les critères de qualité qu'elle entend intégrer ou non dans le marché et donc le degré et les critères de durabilité dont elle veut tenir compte.

La réforme de la LMP et de l'AIMP va donc dans le bon sens. Cependant, le problème fondamental des marchés publics reste l'idéologie libérale de concurrence ouverte au niveau mondial qui l'imprègne: il est et restera interdit à une entité publique de privilégier ouvertement des matériaux locaux (le bois vaudois) ou des entreprises procurant sur son territoire des emplois (et donc des

impôts). Pourtant, une commune, une entreprise subventionnée ou un canton ont un intérêt à favoriser le développement d'activités économiques et industrielles sur leur territoire.

En pratique, nous observons que les entreprises suisses, en raison de coûts supérieurs mais aussi à cause d'un protectionnisme larvé des pouvoirs publics de nos voisins européens, n'obtiennent que peu de marchés publics internationaux. Parallèlement, les autorités publiques en Suisse tentent par divers artifices d'échapper au droit des marchés publics. Nous ne pouvons qu'avoir de la compréhension pour cette volonté de favoriser les acteurs locaux.

Aux Etats-Unis, Joe Biden a confirmé, le 26 janvier dernier, la politique de préférence nationale pour les commandes gouvernementales, suivant en cela les pas de son prédécesseur.

Il est légitime que les entités publiques puissent, si ce n'est réserver leurs marchés, au moins favoriser leur adjudication à des entreprises locales. Si la réforme de l'AIMP le permet indirectement par des critères écologiques et sociétaux, elle ne change rien au principe. Nous espérons que ce sera le sujet de la prochaine réforme du droit des marchés publics.

Olivier Klunge

La dette des communes vaudoises: silence!

Le journal *24 heures* rapportait dans son édition du 6 février dernier qu'en 2019 les communes n'ont pu financer que 68% de leurs investissements. Que la marge d'autofinancement soit en constante diminution depuis 2017 n'est pas étonnant. Ceci est dû, en grande partie, à l'augmentation permanente et non maîtrisée de la facture sociale cantonale qui est, pour 2020, de 1,65 milliard de francs, dont la moitié à la charge des communes. Il est vrai aussi qu'un accord canton-communes permettra un rééquilibrage financier annuel et pérenne qui n'adoucirait que très modérément ladite facture, dès 2028 au plus tard.

En revanche, il ne faut pas oublier que le solde de 32% est composé d'emprunts qui s'additionnent à la dette déjà accumulée depuis de nombreuses années. Un document édité par l'Union des Communes vaudoises (UCV) en janvier 2019, *Les évolutions financières du canton et des communes vaudoises depuis 1993*, montre que l'endettement brut total des communes vaudoises a passé d'un peu moins de 5 milliards en 2011 à 6 milliards en 2018, représentant par là une hausse de 25%.

Il convient aussi d'ajouter l'endettement des associations de communes qui, lui, est supérieur, passant de près de 5 milliards en 2011 à 6,2 milliards environ en 2018. Dès lors, l'endettement total de nos communes vaudoises est de l'ordre de 12 milliards.

Ainsi, aujourd'hui, l'endettement brut des communes vaudoises, y compris celui des associations de communes, représente en moyenne environ Fr. 15'000.- par habitant (sur une base de 800'000 habitants). Bien sûr, certaines communes sont plus lourdement endettées que d'autres, mais cette moyenne donne quand même une indication

utile et un sentiment de vertige. Car il faudra bien rembourser ces dettes une fois ou l'autre. Ceux qui disent autre chose mentent.

Les communautés publiques s'endettent pour financer les infrastructures nécessaires à la vie courante des habitants, c'est normal. En revanche, les communes se doivent de maintenir l'endettement à un niveau raisonnable et de limiter ainsi leur vulnérabilité à d'éventuelles modifications du contexte économique; c'est un simple principe de prudence. Il s'agit pour elles d'être en mesure de faire face à un événement majeur ou imprévu dans leurs infrastructures et de disposer d'une marge de manœuvre financière permettant de saisir les occasions qui pourraient se présenter de façon soudaine. Ensuite, il convient de conserver un équilibre juste et sain entre la charge fiscale, déjà insupportable dans notre Canton, et les services offerts à la génération actuelle et aux générations futures.

Au sein des communes, peu de responsables politiques en parlent; la dette est pudiquement cachée sous le tapis. Lorsqu'elle évolue, on cache sa responsabilité derrière des taux d'intérêts très bas, on n'en parle pas en espérant que les suivants régleront le problème dans une, deux législatures ou plus; actuellement, seule la notion d'augmentation fiscale est sous-entendue aux fins de maintenir un autofinancement suffisant. En revanche, le contribuable vaudois ne peut plus supporter de hausse fiscale dans un contexte de stagnation générale des salaires. De surcroît, les contribuables doivent s'acquitter de factures lourdes: impôts cantonal et fédéral, cotisations d'assurance maladie, loyers élevés, taxes diverses, etc. Comment imaginer qu'ils pourraient accepter de péjorer leur pouvoir d'achat par une augmentation du coefficient

communal pour financer des investissements qui ne seraient pas directement liés aux prestations obligatoires que la commune doit leur fournir?

Chacun peut remarquer que la situation d'aujourd'hui n'est pas celle de demain, et dès lors, donner des réponses précises aux questions ci-dessus n'est guère possible. Il faudra du temps pour que le tissu économique reprenne vie et que l'emploi retrouve de la vigueur; enfin, le corollaire de ce qui précède, ce sont les conséquences sur les rentrées fiscales. En revanche, nous pouvons en tirer quelques certitudes: comment assurer le financement de la manière la plus supportable pour le contribuable, quelle philosophie choisir pour rembourser les

dettes en cours et à venir, car la capacité d'emprunt n'est pas infinie.

Les communautés publiques vaudoises, pour assurer une viabilité à long terme, doivent rembourser leurs emprunts de manière renforcée pendant que nous bénéficions de taux d'intérêt bas. C'est moins douloureux. Ça crée en outre de saines habitudes et ce serait la démonstration de mœurs publiques responsables. Sur la durée, enfin, c'est beaucoup plus avantageux.

Cette thématique aurait dû être au centre de la campagne électorale communale actuelle, mais personne n'a osé aborder ce sujet; dommage!

Jean-Pierre Sueur

Vague de froid au Texas et à la RTS

Une catastrophe! Une vague de froid s'est abattue sur le Texas, glaçant le sang des journalistes de la RTS, qui se demandent comment en accuser Trump qui n'est plus là. Ce qui n'est pas un drame non plus, soyons francs.

Une réunion d'urgence est organisée. Les journalistes sont silencieux, absorbés, consternés, au bord de la dépression: un seul Trump vous manque et le monde semble dépeuplé.

Un stagiaire lance:

—Après tout, ce n'est peut-être pas de sa faute!

Ces mots jettent un froid, ce qui est de circonstance. Des regards glaciaux foudroient l'hérétique. Chacun comprend que le stagiaire ne sera pas engagé.

Une dame plus futée lance alors:

—Nous pourrions affirmer que le climat se venge de Trump, qui avait nié

son réchauffement, en faisant chuter les températures au Texas.

Elle est applaudie chaleureusement. Le Big Boss, soulagé, lui fait un clin d'œil dont toute lubricité est exclue (l'ombre de Darius plane en ces lieux) et lui lance:

—Qui cherche trouve. Bravo Vanessa!¹

Tous les grands reporters présents retournent à leur jeu vidéo, pensifs, se demandant ce que deviendra leur métier quand il n'y aura plus Trump pour être accusé de tout. Un vieux briscard de soupirer:

—Il va nous manquer.

Qui l'eût cru?

Arnaud Picard

¹ Vanessa a noté dans son journal intime: «Dans trente-huit ans, je l'accuse d'avoir tenté de me violer grâce à son compliment vicieux. Ce sera la gloire!»

Le ressentiment collectif et ses effets

Selon la philosophe Cynthia Fleury, l'homme du ressentiment en proie à une émotion réactive due au mépris de soi estime que l'autre est responsable de son mal-être. Il hait cet autre qui jouit selon lui d'une supériorité usurpée et voudrait se venger de lui. Impuissant à traduire son désir en actes, il diffère sa vengeance sans cesse, à moins qu'une occasion favorable ne lui permette d'assouvir sa haine sans avoir à en payer le prix.

L'homme du ressentiment préfère jouir de sa rancune plutôt que de s'effondrer psychiquement. Il ne se reconnaît aucune responsabilité dans son malheur, ne souhaite pas y remédier et se «hausse» au rang de victime.

Un tel homme n'est dangereux que pour ses proches, mais un ressentiment collectif peut surgir, plongeant toute une nation dans la guerre civile.

Certains philosophes ont pensé que l'esprit de vengeance est le moteur de l'histoire moderne.

Le ressentiment vindicatif se révèle dans les périodes révolutionnaires. Pour des raisons à chaque fois différentes, des haines se coagulent au sein d'une population s'estimant humiliée, très minoritaires d'abord, puis envahissantes, cherchant un bouc émissaire à sacrifier. Au moment où l'autorité faiblissante de l'Etat perd le contrôle des événements, des atrocités sont commises, la population

se lâche sans risquer quoi que ce soit. La Révolution française, par exemple, provoque des débordements allant crescendo: aristocrates et prêtres promis à la lanterne, tête du gouverneur de la Bastille fichée sur une pique, massacre des Gardes suisses, massacres de Septembre, procès iniques infligés à Louis XVI et à Marie-Antoinette, leur exécution, la Terreur, le génocide vendéen.

Le bolchévisme et le nazisme suivent ce modèle. Dans le premier cas, les riches, les koulaks et les aristocrates passent à la trappe; le tsar, la tsarine et leurs enfants sont liquidés. Le nazisme s'en prend aux Juifs et aux races «inférieures». Les nazis, enfermés dans des préjugés imbéciles, perdent la guerre en Russie, incapables pour des raisons raciales de se lier aux petits peuples de l'Union soviétique, aux Ukrainiens ou aux paysans russes désireux qu'on les débarrasse de Staline; les nazis méprisent même leurs alliés, Italiens et Roumains.

Cynthia Fleury, démocrate libérale et mystique, n'imagine pas d'autre régime possible que la démocratie. Elle s'enamoure des débuts de la Révolution – elle ne voit pas en celle-ci un bloc – où se manifeste la démocratie naissante. Pourtant, elle dénonce avec une rare acuité une quinzaine de pathologies¹ de

la démocratie adulte et le ressentiment auquel celle-ci pourrait donner lieu.

La France et les Etats-Unis connaissent actuellement des crises de rancœur. On a beau ne pas aimer Emmanuel Macron ou Donald Trump, on est effaré des propos orduriers que les anonymes des réseaux leur jettent à la figure, et à celles de leurs épouses. Certains internautes cherchent des petits marquis à étriper, une Marie-Antoinette à souiller.

La démocratie est un régime fondé sur la liberté, mais surtout sur l'égalité et les droits de l'homme, qui font problème. En outre, il existe une haine originelle due à la faiblesse humaine – pensons à Caïn – que la démocratie n'empêche pas de déborder. Celle-ci promet le règne imminent de l'égalité. C'est un leurre. Les inégalités matérielles sont les plus faciles à résorber, mais il en demeure toujours. Tocqueville a compris que plus l'égalité progresse, plus la sensibilité aux inégalités subsistantes s'avive. Et les inégalités les plus douloureuses semblent ineffaçables: beauté, capacité de donner et recevoir l'amour, intelligence, finesse, sérénité, vitalité, endurance au mal, etc. Les différences (le plus et le moins) subsistent malgré l'acharnement mis à les éradiquer. La démocratie, en promettant ce qu'elle ne peut tenir, en distribuant à tour de bras des droits formels ne se traduisant pas par des avantages réels, suscite le ressentiment.

La démocratie, en distribuant à tour de bras des droits formels ne se traduisant pas par des avantages réels, suscite le ressentiment.

Démographie vaudoise

Le *Courrier statistique* de l'Etat, dans son numéro de mars, nous renseigne sur l'évolution de la démographie du Canton en 2020. Et nous place devant un mystère: la population a augmenté de 1,1% l'an passé, davantage que les deux exercices précédents, et ce n'est pas dû à la croissance naturelle puisque le nombre de décès a augmenté, contrairement à la natalité; c'est dû à l'immigration! En cet an de disgrâce pandémique, ce ne sont pourtant pas les emplois qui se sont multipliés. Alors? Hasardons cette hypothèse: de nombreux frontaliers auraient-ils pris domicile chez nous pour éviter d'être bloqués à la frontière sans pouvoir rejoindre le travail qu'ils avaient déjà?

C'est d'ailleurs la communauté française qui augmente le plus. Les étrangers représentent 33% de notre population, ce qui fait de notre Canton le plus ouvert à l'immigration derrière les cités frontalières de Genève et Bâle-Ville, sans que cela semble entraîner de phénomènes marqués de rejet de la part de la population indigène. Cela tient probablement à la croissance de l'emploi, tellement marquée depuis quelques années sur le bassin lémanique qu'elle neutralise le sentiment que «l'étranger nous vole notre travail». Cela tient peut-être aussi à l'origine de nouveaux venus: le Portugal et la France fournissent les plus gros contingents, la seconde talonnant d'ailleurs le premier, pour la première fois, à 2000 âmes près. Or les Portugais sont sérieux, travailleurs et peu expansifs; quant aux Français, il semble que nous les accueillons volontiers.

Cela nous démarque de la réaction souvent négative de nos confédérés alémaniques envers les Allemands d'Allemagne. Pourquoi cette différence? Il y a la langue: on sait que les Suisses alémaniques détestent parler le *Hochdeutsch*. Tandis que nous, dont les autorités ont éradiqué le patois au XIX^e siècle, parlons spontanément presque la même langue que nos voisins – certes avec un vocabulaire enrichi de quelques savoureux héritages de notre passé franco-provençal et avec un accent plus agréablement chantant – mais nous entendons sans effort les Savoyards, les Jurassiens d'Outre-Jura, et même les Parisiens au parler pointu; et réciproquement. Et puis, il y a peut-être autre chose: la grande Allemagne, si forte et si exemplaire depuis trois quarts de siècle, a de quoi impressionner, voire nourrir chez ses petits frères helvétiques un léger complexe d'infériorité; tandis que pour nous, la France, certes mère de notre culture littéraire, amène sur nos lèvres un sourire un peu narquois, du fait de son esprit cocardier contrastant avec la faiblesse de son économie et l'instabilité de sa politique; elle n'a pas de leçon à nous donner.

Revenons à la croissance inattendue de la population. Est-ce un sursaut de la courbe sans lendemain? Est-ce au contraire le retour à la tendance profonde qui nous conduirait à compter un million d'habitants dans une vingtaine d'années? Disons que notre Canton, toujours en retard d'un gymnase, d'un pénitencier et de quelques pistes d'autoroute, ne doit en tous cas pas relâcher son effort d'équipement.

Jean-François Cavin



Ouvertures et fermetures

Nous vivons une époque paradoxale où nos certitudes se trouvent renversées les unes après les autres. Ainsi, il n'y a pas si longtemps, l'esprit d'ouverture était le maître mot des élites intellectuelles jeunes et progressistes. Celles-ci nous demandaient de humer l'air du vaste monde, d'accepter positivement tout ce qui nous arrivait de nouveau et de ne pas nous replier frileusement sur

LE COIN DU RONCHON

nous-mêmes face à des dangers largement exagérés. Mais aujourd'hui, les élites intellectuelles progressistes ont pris un petit coup de vieux. Elles voient arriver quelque chose de nouveau qui les angoisse et elles se replient frileusement derrière des frontières barricadées, des portes closes et des visages masqués par crainte de respirer l'air infesté de virus du vaste monde. «Ouverture» est devenu un terme grossier, que seuls prononcent encore quelques esprits nostalgiques du passé.

Dans les démocraties occidentales aujourd'hui solidaires du négoce, de l'individualisme de masse et de la robotisation, des individus perdent l'estime d'eux-mêmes parce que nul ne reconnaît leur travail émietté dans le processus anonyme instauré par le management. Le moi se perd dans des emplois inutiles et précaires (les *bullshit jobs*). Le travail à la chaîne s'est étendu aux tâches intellectuelles. L'individu est censé se retrouver lui-même dans le divertissement et les loisirs. C'est encore un leurre. La massification y est aussi à l'œuvre. La consommation tourne à l'addiction. L'individu ne se fait ni dans la famille, ni à l'école, ni au travail, ni dans les loisirs. Certaines personnes ne grandissent plus, condamnées à une adolescence prolongée. La société néolibérale crée du mépris. Les êtres humains, irremplaçables par vocation, y deviennent interchangeables; ils sont quantifiés, disqualifiés, invisibilisés.

Certes, nous dépendons les uns des autres, mais la reconnaissance empêche l'interdépendance de se muer en soumission. Tous les déçus, privés de reconnaissance, se retrouvent sur les réseaux sociaux, constituant des clans de victimes querulentes, procédurières, avides de réparations et de rentes, condamnées à l'assistanat. Et soudain une coalition de minorités attendant son heure se donne un chef à son image qui les fait passer de l'état de victime (parfois imaginaire) à celui de bourreau.

C'est le devoir d'un homme politique de repérer les signes avant-coureurs de cette rancœur inflammable au sein de la cité grande ou petite dont il a la charge.

Jacques Perrin

¹ *Les pathologies de la démocratie*, le Livre de Poche, 2005

On peut relever à cet égard un autre paradoxe: les forces les plus réactionnaires du pays somment désormais le gouvernement de rouvrir les restaurants, les terrasses et les lieux de loisirs... mais aussi les universités, oubliant sans doute que ces dernières sont les plus redoutables clusters de virus gauchistes et que la pensée intellectuelle se développe souvent plus sainement lorsqu'elle en reste éloignée.

Finalement, on en arrive à cet entremêlement de paradoxes: on nous demande de respecter une minute de silence pour les victimes du Covid (à l'exception des victimes des mesures anti-Covid, car ce serait *scientifiquement incorrect*), mais les «experts» de la *task force* du Conseil fédéral, qui ne manquent jamais une occasion de l'ouvrir pour réclamer davantage de fermetures, s'offusquent quand on leur demande poliment de la fermer un peu.

A bien y réfléchir, ce n'est pas si paradoxal. On nous avait prévenus que cette minute de silence allait nous permettre de mieux entendre les cloches.